

**Entretien avec Isabelle Hardy, directrice-adjointe au collège Cacault à Clisson -
Responsable notamment de l'ULIS et de la SEGPA**

10 ans après la promulgation de la loi du 11 février 2005, quelles réalités dans votre établissement ?

Quand j'évoque la loi 2005, je pense d'abord aux élèves d'ULIS ou alors aux élèves dans des classes dites ordinaires, porteurs de handicap, donc bénéficiant de compensation.

En ce qui concerne l'ULIS, nous avons eu la chance de l'ouvrir en 2011 donc juste après le texte de 2010 sur l'organisation de l'ULIS. De ce fait, on a ouvert avec obligatoirement des enfants inscrits dans une classe ordinaire avec des temps prévus obligatoirement dans leur classe ordinaire en EPS, en Arts Plastiques et musique à visée d'inclusion sociale et avec une équipe de professeurs peu formés. Quelque part, on les a mis devant le fait accompli. Donc sur le système de l'inclusion, on a pu l'installer comme elle était prévue dans l'esprit du texte. Ce fonctionnement depuis trois ans est complètement entré dans les mœurs. A la rentrée les professeurs reçoivent la liste de leurs élèves avec une précision ULIS pour l'élève concerné. Bien sûr, certains professeurs nous questionnent pour tel ou tel élève.

Plus précisément, comment s'organisent les inclusions ?

C'est bien un dispositif. Pour les temps sport, arts plastiques, musique cela représente environ 5 heures d'inclusion pour un élève. Pour les 12 élèves les inclusions vont de 5 heures à 17 heures par semaine. Il y a beaucoup de souplesse bien évidemment. Pour ces 17 heures sur 25 heures en 5^{ème} on nous dit alors pourquoi ne pas l'inclure totalement. Mais, ce n'est pas si simple, l'élève à la quelle je pense est extrêmement fatigable. Quand elle revient au dispositif elle s'effondre sur une chaise ! Elle donne énormément.

Certains élèves selon leurs appétences et non leurs compétences, peuvent être inclus en Sciences et Vie de la Terre, en technologie, en histoire géo -bien que ce soit plus difficile- et pour les plus grands dans l'atelier SEGPA pour découvrir les métiers. Puis, pour un ou deux élèves qui sont porteurs d'un handicap -qui n'altère pas trop le cognitif malgré leur grande fatigabilité- ce peut être en mathématique ou en anglais

Vous évoquez la situation de création qui a été un élément de réussite, avez-vous repéré d'autres éléments facilitateurs ?

Oui, je dirai que ça fonctionne assez bien parce qu'il y a eu cette création. Il est clair que pour les UPI devenues ULIS c'est plus compliqué car ce n'était pas la culture de l'UPI. Pourquoi les inclure systématiquement alors qu'avant on ne le faisait pas ? Pourquoi tout à coup cela devient-il un enjeu ? etc. C'est plus compliqué.

Un autre élément important a été le fait que depuis l'ouverture, c'est une équipe stable : la même enseignante, la même auxiliaire de vie scolaire.

Autre chose facilitatrice, la classe ULIS se trouve au milieu d'un couloir des salles de classe ordinaires. Le caractère topologique est important. Je connais par exemple des ULIS installées plus prêt de l'infirmerie par exemple. Ça se passe comme ça dans les nouvelles constructions l'ULIS est prévue près de l'infirmerie ; c'est intéressant mais trop souvent au bout d'un couloir des classes. Nous n'avons pu penser ainsi et c'est tant mieux si je puis dire car les

élèves du dispositif sont au cœur du collège et ça ne fonctionne pas trop mal. Ils se rangent avec les autres élèves.

Avez-vous repéré des fragilités à ce fonctionnement ?

C'est une culture intrinsèque à l'établissement. Si l'élève déménage ; il n'est pas sûr qu'il retrouve la même organisation

Aussi, par rapport à l'orientation professionnelle, on joue le jeu de la découverte professionnelle pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}. Or, pour l'Institution, la démarche est plutôt réservée à l'ULIS professionnelle en lycée professionnel. Donc, on est un peu décalé en leur permettant aussi de faire des mini stages de découverte. Pour les sortants qui vont visiter une ULIS pro, les parents n'ont pas le sentiment d'une continuité avec une marche en plus mais plutôt de faire la même chose

Concernant l'orientation, quelles sont les perspectives ?

La culture SEGPA que nous avons, fait que nous avons un bon réseau d'entreprises. On sait qu'on peut compter sur eux pour la recherche des stages.

Pour d'autres sortants, l'orientation sera l'établissement spécialisé. Ça peut sembler compliqué mais nous en parlons avec les familles. Nous avons des bons liens avec les familles qui viennent facilement au collège. Ces élèves sont aussi suivis par un SESSAD, donc nous ne sommes pas les seuls professionnels à travailler en ce sens. Nous avons quatre ans pour élaborer cette orientation. Parfois, au bout de deux ans l'orientation s'impose. Nous avons la chance d'être en proximité de l'IME de Vallet. Nous nous connaissons bien. Nous recevons aussi les élèves de l'IME. Nous travaillons en concertation. Nous conseillons aux parents d'aller les visiter. « Vous pouvez dire non, repousser votre décision » Nous avons construit ce petit réseau.

Aujourd'hui, nous sommes toujours dans une phase de construction.

Vous avez aussi la responsabilité d'une SEGPA. La loi a-t-elle modifié l'organisation, le public accueilli dans ce dispositif ?

En ce qui concerne la SEGPA qui fonctionne avec 16 élèves par classe. Depuis deux ans pour la 6^{ème} et la 5^{ème} nous accueillons 5 élèves par classe ayant un dossier CDAPH dont 2 venant de CLIS. Ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous avons des listes d'attente avec des élèves de la CDO. Cela signifie que des élèves acceptés par la CDO ne rentrent pas car les places ont été prises par des élèves envoyés par la CDAPH. La situation n'est pas simple. Ceux-ci sont porteurs de handicap divers et demandent une attention particulière. Ils sont entrés en SEGPA donc on considère qu'ils sont entrés dans le monde ordinaire. La CDA considère que l'accueil en SEGPA vaut compensation et ainsi la plupart de ces élèves sortent du champ du handicap. La première année, une ESS est prévue. Est confirmé ou non le fait que l'orientation SEGPA vaut entrée dans l'ordinaire. (Ce n'est pas le cas pour les élèves suivis par un SESSAD). Ces élèves perdent par exemple l'accompagnement par l'AVS. On considère que compte tenu du nombre d'élèves accueillis dans une classe SEGPA, ce n'est plus nécessaire. Depuis la rentrée, il n'y a plus non plus de compensation matérielle car les SEGPA bénéficient d'un équipement supplémentaire. Ceci vaut du moins pour la Loire-Atlantique. Une élève arrivant de CLIS souffre d'une maladie génétique, se trouve dans une situation de fort décalage mais

suite à l'ESS le dossier va être fermé. Elle est de petite taille, a une maturité conforme à la taille c'est-à-dire de 8 ans. Donc, il faut faire très attention à sa relation aux autres. Jusqu'à présent, elle bénéficiait d'un transport particulier. Il lui est difficile de monter dans le car. Concrètement, elle va perdre le droit à un transport particulier.

La MDPH considère qu'ils ont quitté le champ du handicap. « La chance de ne plus être handicapé pour les familles. Ce doit être valorisant de savoir que leur enfant n'est plus handicapé » précise une responsable académique. Pourquoi pas ? La SEGPA offre effectivement un environnement adapté. Mais la confrontation à l'orientation professionnelle, au monde du travail sera bien réelle. Il faudra donc à nouveau interpellé la MDPH pour l'ouverture d'un dossier. Je pense à un élève IMC en 5^{ème} et à d'autres aussi. C'est inquiétant. Vous imaginez pour les familles. Cette souffrance. « Redire notre histoire ». Ça va à l'encontre de la définition du handicap. Ce n'est pas la compensation qui fait le handicap. On ne peut que se réjouir qu'un élève dépasse son handicap dans un environnement donné mais nier la situation c'est incompréhensible.

Ce sont des propos qui peuvent inquiéter. Pouvez-vous préciser vos craintes ?

Je crains une forme de non reconnaissance finalement du handicap, de déni de besoins spécifiques au nom de propos entendus comme « c'est merveilleux de pouvoir sortir du handicap » « pour les familles c'est moins de souffrance » s'appuyant sur un environnement imaginaire forcément adapté.

Ça se traduit aussi par l'utilisation de la notion de « troubles des apprentissages » qui englobe toutes formes de troubles : dys, du comportement, cognitif. Alors, quelle interprétation ? Est-ce vraiment donner toutes les chances aux élèves handicapés ?

Aujourd'hui, ce qui est à craindre -mais c'est déjà une réalité- ; c'est la perte de moyens en termes de compensation. Il s'agit bien de donner à ces enfants le droit d'être élève mais cela n'est pas possible sans moyen !

Je pense à une élève malentendante suivie par un SEFISS. Arrêt du suivi en CM1- Menace de nouvelle perte d'audition vers 14, 15 ans- Elle est rentrée en 6^{ème} au collège avec ses appareils. La maman s'est aperçue que quelque chose n'allait pas. Un bilan a été fait à l'hôpital. Malheureusement, la perte d'audition s'est aggravée. La maman prévient alors qu'il faut l'équiper d'un micro VHS. Donc, nous décidons de demander une ESS pour mettre en route la demande. Et là patatras ! plus de dossier et La MDPH demande de refaire une demande de dossier. Quand on sait qu'il faut 8 à 10 mois pour l'étude d'un dossier !

L'ordinaire oui mais avec des moyens sinon c'est un leurre !

Il faut vraiment rester en alerte.

Pensez-vous par ailleurs que l'application de la loi a entraîné une évolution des tâches professionnelles ?

A mon poste, c'est certain. Les situations demandent encore une plus grande disponibilité pour les parents. Le nombre d'Enseignants Référents a augmenté considérablement mais compte tenu de leurs charges ils ne peuvent se rendre disponibles pour les parents. Souvent, leur présence se résume à l'ESS à s'assurer que les documents administratifs qui vont être

transmis, sont complétés. S'ajoutent aussi les rencontres avec les assistantes sociales, l'infirmière.

D'ailleurs, ce poste a effectivement évolué. Le nombre certain de passages à l'infirmierie de ces élèves a considérablement augmenté. Deux à trois fois par jour ces élèves fréquentent l'infirmierie pour des « bobos ». Cela peut s'interpréter comme un besoin, une aide à vivre le stress, une forme d'inquiétude, de souffrance même pour certains à s'adapter à la vie d'un collègue ça peut être dur : le bruit, le mouvement, les contraintes, les exigences.